

Fiche de données de sécurité

12332-FS.pdf

revue le : 14.05.2004

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **Actisene PM**
- **Producteur/fournisseur:**
COLGATE PALMOLIVE
60 avenue de l'Europe
92770 Bois Colombes
01 47 68 60 00
- **Type d'utilisation**
Produit d'entretien de la vaisselle
Produit d'entretien désinfectant des sols et des surfaces
- **Renseignements en cas d'urgence:** Centre Anti-Poisons

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Préparation aqueuse tensioactive

• **Composants dangereux:**

84777-38-8	Désinfectant	Xi; R 38-41	15-30%
	Oxyde d'amine	Xi, N; R 38-41-50	5-15%
71060-57-6	Tensioactif non ionique	Xn; R 22-41	5-15%
	Substance parfumante	N; R 50/53	<1%

- **Indications complémentaires:**
Le libellé des phrases de risque mentionnées se trouve dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Xi Irritant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
R 41 Risque de lésions oculaires graves.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Faire respirer de l'air frais
- **Après contact avec la peau:**
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
- **Après contact avec les yeux:**
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- **Après ingestion:** Consulter un médecin ou le centre anti-poisons. NE PAS FAIRE VOMIR

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Moyens d'extinction à choisir en fonction des incendies environnants.
Attention aux rejets accidentels induits par les moyens d'extinctions

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:**
Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter le produit dans l'environnement
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).

(suite page 2)

Fiche de données de sécuritéselon 2001/58/CE
12332-FS.pdf

revue le : 14.05.2004

Nom du produit: Actisene PM

Rincer les résidus à grande eau

(suite de la page 1)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:** Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Manipuler en évitant les projections. Eviter le contact avec les yeux et la peau
En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Étiquetage de danger)
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **Stockage:**
Conserver le produit dans son emballage d'origine
Conserver dans un endroit bien ventilé, loin de toute source de chaleur et d'humidité.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Equipement de protection individuel:**
Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Douches, fontaines oculaires, hottes, locaux correctement ventilés.

9 Propriétés physiques et chimiques• **Indications générales.**

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique

- **Point éclair:** > 100°C
- **Masse volumique à 20°C:** 1 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Soluble
- **valeur du pH à 20°C:** 8,6

10 Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales de stockage (voir §7)

11 Informations toxicologiques

- **Effet primaire d'irritation:**
- **des yeux:** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Formule déposée aux centres anti-poisons de Paris, Lyon, Marseille.

12 Informations écologiques

La préparation n'est pas classée "Dangereux pour l'environnement" - Pour plus d'informations se référer aux fiches de données de sécurité des substances présentes.
Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 2001/58/CE
12332-FS.pdf

revue le : 14.05.2004

Nom du produit: **Actisene PM**

(suite de la page 2)

13 Considérations relatives à l'élimination• **Recommandation:**

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

• **Catalogue européen des déchets**

20 01 29	détergents contenant des substances dangereuses
----------	---

14 Informations relatives au transport• **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

Cette préparation n'est pas classée selon la législation ADR

• **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

-

• **Indications complémentaires de transport:**

En présence d'emballages détériorés, utiliser des emballages de secours agréés. Les prescriptions IATA et IMDG sont disponibles sur simple demande.

15 Informations réglementaires• **Marquage selon les directives CEE:**

La préparation est classée au sens de la directive 1999/45/CE sur les préparations dangereuses.

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant

• **Phrases R:**

41 Risque de lésions oculaires graves.

• **Phrases S:**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

16 Autres informations

Fiche élaborée en prenant compte les informations des fiches de données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

• **Contient (Recommandation 89/542 CEE) :**

Tensio-actifs non ioniques	15 - 30%
Désinfectants	< 5%

• **Phrases R mentionnées au paragraphe 2:**

22 Nocif en cas d'ingestion.

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

• **Autres Données**

Produit réservé à un usage exclusivement professionnel

Produit conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/99)